

Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : juillet à octobre 2018

Bonjour à toutes et à tous,

Différentes contraintes matérielles, désormais surmontées, ne nous ont pas permis de revenir vers vous plus tôt et d'avance, nous vous remercions pour votre compréhension et votre indulgence.

Dans les lignes qui suivent, nous résumons les actions réalisées par l'association depuis le précédent courriel d'information et les faits marquants relatifs aux principaux projets éoliens en Corrèze. N'hésitez pas à remonter vos informations sur les projets éoliens potentiels ou en phase de démarrage.

Multiplication des projets éoliens en Corrèze

Début juillet, l'association a publié un nouveau flyer intitulé : « **Plus de 150 éoliennes géantes en projet, en Corrèze aujourd'hui !!!** ».

Ce flyer général est diffusé notamment lors de différentes manifestations où l'association est présente ; il a été distribué notamment du 1^{er} septembre lors du comice agricole d'Espagnac et le 8 septembre lors de la fête des associations à Tulle et du comice agricole de Saint-Hilaire Foissac.

TULLE – Fête des associations

Le **8 septembre**, l'association a participé à la **fête des associations** qui se tenait place de la cathédrale à Tulle. Cette journée a permis de rencontrer des personnes intéressées favorables ou défavorables au développement de l'éolien dans nos campagnes et de mesurer l'ampleur des actions d'informations restant à effectuer pour sensibiliser la population. En marge de cet événement, le sujet du « Guide éolien » a pu être réactivé directement auprès de Président du conseil départemental.

Guide éolien : « Document d'information : L'éolien en Corrèze »

Pour mémoire, les travaux du groupe de travail se sont échelonnés de janvier à mai 2018 pour parvenir à un projet de document établi en juin. Le conseil départemental a souhaité revenir sur le résumé de ce document.

A la suite d'une relance faite par l'association mi-septembre, le CD 19 nous a adressé, le 1^{er} octobre, sa proposition de document synthétique relatif à l'éolien. Cette proposition de rédaction est élaborée sur la base du document du groupe de travail, en concertation entre le Conseil départemental et l'Association des Maires de la Corrèze. La proposition du CD 19 reprend la synthèse ; elle contient un préambule et les recommandations précédemment convenues avec quelques ajustements rédactionnels. Cette nouvelle rédaction a été soumise à relecture auprès des différents participants au groupe de travail. Naturellement, nous vous tiendrons informés de la diffusion du document définitif qui nous l'espérons devrait intervenir après la réunion du Conseil départemental prévue fin novembre.

SARRAN

Lors d'une réunion du conseil municipal tenue le 19 juin 2018, les élus municipaux ont pris la décision de se donner un délai de réflexion et d'information avant de statuer sur l'opportunité du projet éolien proposé par VALECO. Depuis, l'association a poursuivi son dialogue avec la municipalité qui a accepté de nous rencontrer.

Une **réunion d'échange** s'est tenue à la mairie de Sarran le **11 septembre** à laquelle ont assistés : le maire entouré de 5 de ses conseillers et 3 membres du bureau. Au cours de cette longue réunion, dans un climat serein, l'association a pu développer son argumentation. La maire a principalement rappelé les motivations de la loi de transition énergétique tout en cherchant à banaliser les projets éoliens. Une partie des conseillers ne semblent pas avoir les mêmes convictions. Une réunion publique à venir a été évoquée. Le conseil municipal n'a pas encore statué sur le projet éolien. A suivre donc.

SAINT-HILAIRE FOISSAC

A l'occasion du comice agricole du **8 septembre**, à propos du projet éolien mené dans cette commune par VALECO, grâce à la participation d'habitants locaux, l'association a distribué une **Lettre à l'attention des habitants et riverains de Saint-Hilaire Foissac** ainsi que le **flyer sur la multiplication des projets éoliens en Corrèze**.

SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

L'association poursuit ses actions dans le déroulement des recours contentieux précédemment engagés.

Le 27 septembre, **Engie a annoncé l'acquisition du développeur éolien SAMEOLE**. SAMEOLE appartenait jusque- là à SAMFI-INVEST. Dans la communication d'Engie, cette opération permet à Engie de se renforcer. Pour mémoire, c'est SAMEOLE qui via sa filiale RAZ Energie 8 mène le projet éolien de Saint-Pardoux. Les équipes et les projets en cours de SAMEOLE passent donc sous Engie.

SAINT-PRIEST DE GIMEL

Situation inchangée. En mars 2018, le promoteur RES a lancé un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges contre l'arrêté de refus d'autorisation d'exploiter le parc éolien envisagé. Deux tiers à cette instance agissent comme intervenants volontaires en défense : un habitant de Gimel depuis mai 2018 et l'association APE depuis début juillet.

L'Homme et l'Animal, face aux infrasons produits par les éoliennes.

Un groupe de scientifiques indépendants organise un premier **colloque national** sur les bruits et les infrasons **générés** par les éoliennes industrielles le **16 novembre 2018** de 9h à 18h à l'auditorium du « Centre Sèvres » 35 bis rue de Sèvres, 75006 **Paris**. Ce colloque est centré autour des nuisances éventuellement provoquées par les infrasons, associées aux bruits audibles ressentis à différents degrés par les riverains des très grandes éoliennes, ou observées sur les élevages d'animaux situés à proximité des complexes éoliens. Ce colloque pluridisciplinaire réunira des : médecins (neurologues et ORL), vétérinaires, sociologues, épidémiologistes et ingénieurs (mécaniciens et acousticiens). Voir fiche :



Renouvellement des adhésions pour 2018-2019

Actuellement, plus de 80 nouveaux adhérents ont déjà rejoint l'association. C'est un véritable encouragement pour les actions que nous menons. Toutefois, quelques anciens membres n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. Nous les invitons à nous adresser dès que possible leur bulletin d'adhésion complété (notamment de l'adresse email pour recevoir nos informations périodiques) avec le règlement correspondant, de préférence par chèque pour faciliter la gestion. Un formulaire de bulletin d'adhésion est annexé. Pour mémoire, l'adhésion est annuelle. Et, l'association étant reconnue d'intérêt général, les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % des montants versés. Les dons versés avant fin 2018 permettent une réduction d'impôt sur le revenu dès 2019.

Votre soutien est très important pour permettre la poursuite des actions engagées.

Pièces annexées :

- Flyer « Plus de 150 éoliennes géantes en projet, en Corrèze aujourd'hui !!! » (de 07-2018)
- Lettre à l'attention des habitants et riverains de Saint-Hilaire Foissac du 08-09-2018
- Communiqué de presse Engie acquiert SAMEOLE du 27-09-2018
- Programme du colloque : L'Homme et l'Animal, face aux infrasons produits par les éoliennes
- Bulletin d'adhésion 2018-2019 à l'association Agir pour le Plateau des Etangs

Bien cordialement,
Les membres du bureau de l'association,



La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M

Agir pour le Plateau des Etangs - Coudert - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général
<https://www.eolien-en-correze.fr/> - agirpourleplateaudesetangs@orange.fr - 06 84 62 72 51